MAIRIE DE SALAVAS

15 place de la Mairie
07150 SALAVAS
Tel : 04 75 88 02 64
Fax : 04 75 88 15 86
Email : mairie@salavas.fr

Conseil Municipal du 1er juillet 2020
COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le mercredi 1er juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Salavas se sont réunis à la salle des fêtes Yves Serre, (dérogation Covid-19), à Salavas, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Luc PICHON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2020

Présents : Messieurs Luc PICHON, Claude AGERON, Philippe DEDIEU, Bruno FONTAINE, Pierre-Yves MIGNOT SAINT PIERRE, Jean-Louis NEBON, Romain BAL, Robert PASCAL

Mesdames Patricia BALLOY, Nicole GOUET, Dominique LOTH, Isabelle MARKOVITCH, Sophie RICHARD, Sylvie HONORÉ

Pouvoirs :

Excusés : Madame Shirley SENOT

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Philippe DEDIEU

Commissions et délégations

1. Commission Communale des Impôts Directs

Rapporteur : Luc PICHON

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 18 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms, annexée à la présente délibération :

Nom - prénom	Adresse	CP - VILLE
AGERON Claude	175 voie Antonin le Pieux	07150 SALAVAS
BAL Romain	1115 D chemin de la Brûlade	07150 SALAVAS
BALLOY Patricia	35 chemin de Momelette	07150 SALAVAS
DEDIEU Philippe	160 chemin de la Gleizasse	07150 SALAVAS
FONTAINE Bruno	390 chemin de Cigeaille	07150 SALAVAS
GOUET Nicole	120 rue de la Fontaine	07150 SALAVAS
HONORE Sylvie	160 chemin du Rieusset	07150 SALAVAS
LOTH Dominique	160 voie Antonin le Pieux	07150 SALAVAS
MARKOVITCH Isabelle	2525 route de Barjac	07150 SALAVAS
MIGNOT SAINT-PIERRE Pierre-Yves	45 allée des Chênes	07150 SALAVAS
NEBON Jean-Louis	285 chemin de Cigeaille	07150 SALAVAS
PASCAL Robert	50 chemin de la Brûlade	07150 SALAVAS
PICHON Luc	40 impasse d'Escoutay	07150 SALAVAS
RICHARD Sophie	2600 route de Barjac	07150 SALAVAS
SENOT Shirley	325 chemin du Chambon	07150 SALAVAS
PETERS Marie-Claude	265 route Vieille	07150 SALAVAS
ROUX Martine	370 chemin de Lantousse	07150 SALAVAS
BORIE Jean-Noël	1615 route du Chassel	07150 SALAVAS
CHAREYRE Marie-Odile	705 route de Barjac	07150 SALAVAS
ALLARD Laurence	510 Serre du Capitchou	07150 SALAVAS
TESTARD Christophe	chemin de Lantousse	07150 SALAVAS
TOLLIE Denis	180 chemin de la Roche	07150 SALAVAS
MICHEL Régine	125 rue des Puits	07150 SALAVAS
CALIFANO Gaëtan	1190 route de Barjac	07150 SALAVAS

POUR : 14 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

2. Elections sénatoriales – désignation des délégués

Rapporteur : Luc PICHON

Monsieur le Maire propose d'abroger la tenue de cette délibération. En effet, la désignation des délégués pour les élections sénatoriales devra impérativement se tenir le 10 juillet.

POUR : 14 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Madame Shirley SENOT rejoint la séance du Conseil Municipal à 18h49, après l'abrogation de la désignation des délégués pour les élections sénatoriales, et prend part au vote de la suite des délibérations soumises.

Finances

3. Remise sur charges du mois d'avril 2020 – appartement communal

Rapporteur : Luc PICHON

Monsieur le Maire expose la demande et la situation d'une famille locataire d'un appartement communal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE une remise gracieuse de 195,00 € à la famille concernée, au titre des charges locatives du mois d'avril 2020.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

Fait à Salavas, le 8 juillet 2020
Le Maire,
Luc PICHON

MAIRIE DE SALAVAS 07 (Ardèche)